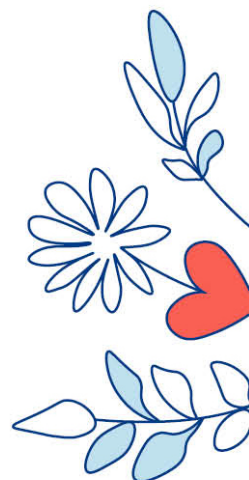


Questions/réponses

Gestion du matériel d'urgence en milieu hors hospitalier en l'absence d'un chariot pré-code

Rappel des définitions

- **Trousse de premiers secours** : Boîte portative divisée en compartiments pour ranger le matériel de premiers secours exigé dans la présente directive et dont l'extérieur est marqué d'une croix et porte les mots « premiers secours » en caractères facilement lisibles. Cette trousse renferme des articles de premiers secours dédiés aux usagers et employés.
- **Trousse personnelle** : Trousse requise pour les travailleurs isolés. (Ne s'applique pas au CISSSMO)
- **Trousse de base (petite, moyenne ou grande)** : Trousse requise lorsque les risques ont été identifiés comme faibles ou modérés.
- **Trousse de médicaments** : Boîte portative qui renferme uniquement des médicaments, dédiée exclusivement aux usagers. Ne s'applique pas au travailleur isolé. Le [Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins \(gouv.qc.ca\) A-3.001, r. 10](#) – ne prévoit pas de trousse de médicament pour les travailleurs.
- **Matériels d'urgence hors trousse de premier secours** : Matériels à utiliser en situation d'urgence se trouvant à l'extérieur des trousses de médicaments et de premiers secours (exemple DEA, planche de réanimation).



Questions/Réponses

1. L'EpiPen est-il obligatoire dans la petite trousse ?

- Milieux sans infirmière 24/7 : L'EpiPen doit être prescrit au nom de chaque usager qui en a besoin. Aucun médicament n'est obligatoire dans les normes CNESST pour les employés (sauf Polysporin). Les employés allergiques doivent avoir leur propre EpiPen (rappel par le PPMET si déclaré dans le questionnaire santé).
- Milieux avec infirmière : L'OC s'applique et l'épinéphrine injectable peut être commandée au commun et conservée dans une trousse de médicaments d'urgence.

2. Le DEA est-il obligatoire dans la petite trousse ?

Il n'existe aucune obligation légale d'avoir un DEA, mais son usage est fortement recommandé. La directive le mentionne comme équipement facultatif.

3. Comment calculer le nombre d'ETC à considérer ?

Il faut retenir le nombre maximal d'ETC présents sur un quart de travail, même si les postes ne sont pas tous pourvus.

4. Quelle est la procédure d'urgence hors milieu hospitalier sans médecin ni infirmière ?

- La directive porte sur la gestion du matériel et non sur les interventions d'urgence.
- En cas d'urgence : appeler le 911.
- Le matériel d'urgence peut être utilisé pour un travailleur ou un usager avant l'arrivée des secours.
- La CNESST exige la présence de secouristes d'urgence sur tous les quarts et dans toutes les installations.

5. Que signifie « trousse personnelle » pour les employés isolés ?

- Travailleur isolé : personne se trouvant à plus de 30 minutes d'un service médical, sans accès à une trousse de premiers secours ou difficilement joignable. Exemple : travailleur sur la route en région éloignée.
- Télétravail : non concerné, car accès rapide à des soins et possibilité de contacter le 911.

6. Qui assume les coûts de commande via le PPMET ?

Le PPMET prend en charge les trousses de premiers secours uniquement (exclus les médicaments d'urgence et le matériel hors trousse, comme un DEA). Il est également responsable de leur remplissage.

7. La naloxone est-elle requise uniquement en dépendance ?

Non. Elle est recommandée dans tous les secteurs où il y a présence d'usagers à risque de surdose aux opioïdes (usage de drogues du marché illégal, usage d'opioïdes prescrits).

Rappel : deux volets – administration et distribution.

8. Qui est responsable de la mise à jour mensuelle des trousses ?

Le responsable d'installation doit désigner une personne chargée de la gestion et de la mise à jour des trousses. Le PPMET communique ensuite avec cette personne pour coordonner le déploiement et, au besoin, collabore avec la DSIEU pour ajouter du matériel.

Toute modification de l'offre de service ou de la structure administrative nécessite une réévaluation.

9. Pourquoi les codes GRM relatifs au matériel d'urgence hors trousse de premier secours ne figurent-ils pas dans la directive ?

Les codes GRM étant susceptibles d'être modifiés, il n'est pas possible de les inclure dans une directive en afin de respecter les normes de documentation.

En revanche, voici les codes qui étaient disponibles en décembre 2025

Sphygmomanomètre portatif standard	1021303
Brassard adulte moyen	1021704
Brassard pédiatrique	106555
Ballon masque adulte à usager unique	1020626
Ballon masque pédiatrique à usager unique	1030491
Lampe de poche à DEL	1008906
Saturomètre portatif	1094405
Stéthoscope jetable	1069295
DEA-défibrillateur cardiaque	1072179
Planche de réanimation	1072188
Appareil à succion portative 1500mm GOMCO	1037285
Tube rallonge succion 3/16 X 72PO A/Raccord entonnoir stérile	1019229
Cathéter à succion 16 FT avec valve Med-RX	1045301
Ensemble d'oxygène complet : • 1 régulateur d'air 0-15 litres/min • 1 cylindre en aluminium de type "D" de 405 litres • 1 recharge en oxygène médical 100% • 1 sac avec fenêtre en mika ou un chariot de transport • 1 clé pour valve de bouteille O2 • 2 masques 100% pour Adulte avec courroie élastique et 7 pieds (2,13 m) de tubulure (à usage unique) 1 lunette avec tubulure (à usage unique de 7 pieds)	1094377

